

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ DR3 HEAVY DUTY CLEANER

selon 1907/2006/CE, Article 31 tel que modifié

### RUBRIQUE 1 | Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

|                                 |                               |
|---------------------------------|-------------------------------|
| <b>Nom du produit:</b>          | <b>DR3 Heavy Duty Cleaner</b> |
| <b>Numéro d'enregistrement:</b> | Mélange                       |
| <b>UFI:</b>                     | SE20-Y0UF-D008-A9SU           |

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

|  |   |
|--|---|
| <b>Catégorie du produit:</b>                       | PC37 Produits chimiques de traitement de l'eau  |
| <b>Emploi de la substance / de la préparation:</b> | Traitement de l'eau   |
| <b>Utilisations déconseillées:</b>                 | Toute utilisation comportant un risque de contact direct avec les yeux/la peau où les travailleurs sont exposés sans équipement de protection individuelle (EPI) adéquat.<br>Procédés dans lesquels les travailleuses susceptibles d'être enceintes ou d'allaiter peuvent potentiellement entrer en contact direct avec le produit non dilué.<br>Les procédés impliquant une chaleur extrême sont déconseillés.<br>Procédés impliquant l'utilisation de substances incompatibles - se reporter à la section 10.<br>Le produit est strictement destiné à un usage industriel ou professionnel. |

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DosaFil Residential Technologies Limited  
Unit 2, Britonwood Trading Estate  
Abercrombie Road  
Knowsley, L33 7YN  
Tel: 0345 605 0405  
Email: sds@dosafil.co.uk

#### **Producteur/Fournisseur:**

RBM S.p.A.  
Via Industriale 23  
25060 San Giovanni Polaveno (Brescia), Italy  
Tel. +39 030 2537211 fax +39 030 2531799, info@rbm.eu - www.rbm.eu

#### **Service chargé des renseignements:**

Département de la sécurité des produits.

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59  
Centres Antipoison et de Toxicovigilance  
ANGERS: 02 41 48 21 21  
BORDEAUX: 05 56 96 40 80  
LILLE: 0800 59 59 59  
LYON: 04 72 11 69 11  
MARSEILLE: 04 91 75 25 25  
NANCY: 03 83 22 50 50  
PARIS: 01 40 05 48 48  
STRASBOURG: 03 88 37 37 37  
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### RUBRIQUE 2 | Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

|                   |       |  |
|-------------------|-------|--|
| Skin Irrit. 2     | H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| Eye Irrit. 2      | H319  | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| Repr. 2           | H361d | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| Aquatic Chronic 3 | H412  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### Pictogrammes de danger:



GHS07,



GHS08

##### Mention d'avertissement:

Attention

##### Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Dérivé de triazole, neutralisé\*

##### Mentions de danger:

|       |  |
|-------|--|
| H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H412  | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

##### Conseils de prudence:

|                |  |
|----------------|--|
| P263           | Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.   |
| P280           | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.   |
| P302+P352      | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.   |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P337+P313      | Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.   |
| P391           | Recueillir le produit répandu.   |

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### 2.3. Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

|              |                 |
|--------------|-----------------|
| <b>PBT:</b>  | Non applicable. |
| <b>vPvB:</b> | Non applicable. |

### RUBRIQUE 3 | Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Mélanges

|                     |  |
|---------------------|--|
| <b>Description:</b> | Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux. |
|---------------------|--|

| COMPOSANTS DANGEREUX:  |   |            |
|--|---|------------|
| Produit de neutralisation  | Dérivé de triazole, neutralisé*<br>⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411;<br>⚠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319<br>ATE: LD50 oral: 500 mg/kg | 10 – < 25% |
| CAS: 64665-57-2<br>EINECS: 265-004-9<br>Reg.nr.: 01-2119980062-42-XXXX | 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium<br>⚠ Repr. 2, H361d; ⚠ Skin Corr. 1B, H314; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Acute Tox. 4, H302<br>ATE: LD50 oral: 500 mg/kg          | 1 – < 2,5% |

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>Indications complémentaires:</b> | *Equilibre des paires ioniques conformément à l'annexe V de REACH, 4.<br>Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16. |
|-------------------------------------|---|

### RUBRIQUE 4 | Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

|  |  |
|--|--|
| <b>Remarques générales:</b>              | Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.   |
| <b>Après inhalation:</b>                 | Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.  |
| <b>Après contact avec la peau:</b>       | Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.<br>En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.   |
| <b>Après contact avec les yeux:</b>      | Vérifiez si vous avez des lentilles de contact et retirez-les.<br>Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.                      |
| <b>Après ingestion:</b>                  | Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.<br>Ne pas provoquer de vomissements ; demander immédiatement une aide médicale.<br>Si les vomissements surviennent spontanément, gardez la tête sous les hanches pour éviter toute aspiration. |
| <b>Indications destinées au médecin:</b> | Traiter de manière symptomatique et en apportant un soutien.   |

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### RUBRIQUE 5 | Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

|  |   |
|--|---|
| <b>Moyens d'extinction:</b>  | CO <sub>2</sub> , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.<br>Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement. |
| <b>Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:</b> | Jet d'eau à grand débit   |

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| Peut être dégagé en cas d'incendie: | Oxyde d'azote (NOx)<br>Monoxyde de carbone (CO)<br>Fumée d'oxyde métallique toxique |
|-------------------------------------|---|

#### 5.3. Conseils aux pompiers

|  |  |
|--|--|
| <b>Équipement spécial de sécurité:</b> | Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.<br>Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.<br>Porter un vêtement de protection totale. |
| <b>Autres indications:</b>             | Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.<br>Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.                  |

### RUBRIQUE 6 | Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.  
Veiller à une aération suffisante.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou tout cours d'eau sous sa forme non diluée.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir par moyen mécanique.  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7 | Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact direct (contact avec la peau/les yeux, ingestion et/ou inhalation de fumées/brouillards/poussières) avec le produit sous sa forme non diluée.

|   |   |
|---|---|
| <b>Préventions des incendies et des explosions:</b> | Aucune mesure particulière n'est requise. |
|---|---|

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Stockage

**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

**Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

**Classe de stockage:** 13

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8 | Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

| DNEL   |                                  |   |
|--|----------------------------------|---|
| <b>CAS: 64665-57-2 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium</b> |                                  |   |
| Oral   | Effets systémiques à long terme  | 10 µg/kg bw/day (population générale)       |
|  | Effets systémiques à court terme | 540 µg/kg bw/day (population générale)      |
| Dermique   | Effets systémiques à long terme  | 10 µg/kg bw/day (population générale)       |
|  |                                  | 300 µg/kg bw/day (travailleur)              |
| Inhalatoire  | Effets systémiques à long terme  | 350 µg/m <sup>3</sup> (population générale) |
|  |                                  | 8.800 µg/m <sup>3</sup> (travailleur)       |

| PNEC   |                 |
|--|-----------------|
| <b>CAS: 64665-57-2 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium</b> |                 |
| Eau douce  | 8 µg/L          |
| Eau douce - Rejets intermittents                                   | 85,8 – 86 µg/L  |
| Eau de mer   | 8 µg/L          |
| Eau de mer - Rejets intermittents                                  | 53 µg/L         |
| Sédiments (eau douce)  | 2,5 – 117 µg/kg |
| Sédiments (eau de mer)   | 2,5 – 117 µg/kg |
| Sol  | 2,4 – 45 µg/kg  |

**Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés:** Sans autre indication, voir point 7.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas respirer la poussière.  
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
Un système de travail sûr doit être formulé et suivi pour garantir que les travailleuses qui peuvent être enceintes ou qui allaitent n'entrent pas en contact direct avec le produit.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

### Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

### Protection des mains:



Gants de protection.

Utilisez des gants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou EN374 (EU).

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### • Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### • Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

### Protection des yeux/du visage:



Lunettes de protection étanches conformes à la norme EN166.

### Protection du corps:



Vêtement de protection étanche.

La protection corporelle doit être choisie en fonction des propriétés du produit, de l'activité et de l'exposition possible.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

### Mesures de gestion des risques:

Les opérateurs doivent recevoir des instructions adéquates.

## RUBRIQUE 9 | Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                       |  |  |
|-----------------------|--|--|
| Indications générales | État physique:   | Solide   |
|                       | Couleur:   | Blanchâtre   |
|                       | Odeur:   | Douce  |
|                       | Seuil olfactif:  | Non déterminé  |
|                       | Point de fusion/point de congélation:  | Non déterminé  |
|                       | Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 100 °C (CAS: 7732-18-5 eaux distillées , de conductibilité ou de même degré de pureté) |
|                       | Inflammabilité:  | Non déterminé  |
|                       | Limites inférieure et supérieure d'explosion                                 |  |
|                       | Inférieure:  | Non déterminé  |
|                       | Supérieure:  | Non déterminé  |
|                       | Point d'éclair:  | Non applicable   |

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

|   |                |
|---|----------------|
| <b>Température de décomposition:</b>                      | Non déterminé  |
| <b>ph à 20 °C:</b>  | 7,5 – 8,5 (1%) |
| <b>Viscosité</b>  |                |
| <b>Viscosité cinématique:</b>                             | Non applicable |
| <b>Dynamique:</b>   | Non applicable |
| <b>Solubilité eau:</b>                                    | Soluble        |
| <b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):</b> | Non déterminé  |
| <b>Pression de vapeur:</b>                                | Non applicable |
| <b>Densité et/ou densité relative</b>                     |                |
| <b>Densité:</b>   | Non déterminée |
| <b>Densité relative:</b>                                  | Non déterminé  |
| <b>Densité de vapeur:</b>                                 | Non applicable |
| <b>Caractéristiques des particules:</b>                   | Voir point 3   |

**NOTE:** Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme une spécification.

### 9.2. Autres informations

|  |   |
|--|---|
| <b>Aspect:</b>   |   |
| <b>Forme:</b>  | Solide                                    |
| <b>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité</b> |   |
| <b>Température d'inflammation:</b>   | Le produit ne s'enflamme pas spontanément |
| <b>Propriétés explosives:</b>  | Le produit n'est pas explosif             |
| <b>Changement d'état</b>   |   |
| <b>Taux d'évaporation:</b>   | Non applicable                            |
| <b>Informations concernant les classes de danger physique</b>  |   |
| <b>Substances et mélanges explosibles:</b>   | néant                                     |
| <b>Gaz inflammables:</b>   | néant                                     |
| <b>Aérosols:</b>   | néant                                     |
| <b>Gaz comburants:</b>   | néant                                     |
| <b>Gaz sous pression:</b>  | néant                                     |
| <b>Liquides inflammables:</b>  | néant                                     |
| <b>Matières solides inflammables:</b>  | néant                                     |
| <b>Substances et mélanges autoréactifs:</b>  | néant                                     |
| <b>Liquides pyrophoriques:</b>   | néant                                     |
| <b>Matières solides pyrophoriques:</b>   | néant                                     |
| <b>Matières et mélanges auto-échauffants:</b>  | néant                                     |
| <b>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau:</b>                           | néant                                     |
| <b>Liquides comburants:</b>  | néant                                     |
| <b>Matières solides comburantes:</b>   | néant                                     |
| <b>Peroxydes organiques:</b>   | néant                                     |
| <b>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux:</b>   | néant                                     |
| <b>Explosibles désensibilisés:</b>   | néant                                     |

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### RUBRIQUE 10 | Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### 10.2. Stabilité chimique

##### Décomposition thermique/ conditions à éviter:

Pas de décomposition si l'utilisation et le stockage sont conformes aux spécifications.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur et décharge statique.

#### 10.5. Matières incompatibles

Agents oxydants forts.  
Acides forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone  
Oxydes nitriques (NOx)  
Oxyde métallique

### RUBRIQUE 11 | Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

##### ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

|      |      |               |
|------|------|---------------|
| Oral | LD50 | 3.164,6 mg/kg |
|------|------|---------------|

#### Effet primaire d'irritation:

##### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Provoque une irritation cutanée.

##### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Provoque une sévère irritation des yeux.

##### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Cancérogénicité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité pour la reproduction:

Susceptible de nuire au fœtus.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

##### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

**Indications toxicologiques complémentaires:**

VOIES D'EXPOSITION : Peut être absorbé dans le corps par inhalation et par ingestion.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

**Propriétés perturbant le système endocrinien:**

Aucun des composants n'est compris.

## RUBRIQUE 12 | Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**Toxicité aquatique:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

La partie organique du produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'est pas censé être bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:**

Non applicable.

**vPvB:**

Non applicable.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

### 12.7. Autres effets néfastes

**Remarque:**

Nocif pour les poissons.

**Autres indications écologiques**

Nocif pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

**Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

## RUBRIQUE 13 | Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Recommandation:**

Hiérarchie des contrôles recommandée :

- Minimiser les déchets ;
- Réutiliser s'ils ne sont pas contaminés ;
- Recycler, si possible ; ou
- élimination sûre (si tout le reste échoue).

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Contactez les entreprises de traitement des déchets pour obtenir des informations sur le recyclage.

Un produit usagé, dégradé ou contaminé peut être classé comme déchet dangereux. Toute personne qui classe les déchets dangereux et détermine leur sort doit être qualifiée conformément à la législation nationale et internationale.

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### Catalogue européen des déchets:

Les numéros de clés de déchets conformément au catalogue européen des déchets (CED) sont définis en fonction de l'origine. Étant donné que ce produit est utilisé dans plusieurs industries, aucune clé de déchets ne peut être fournie par le fournisseur. Le numéro de la clé de gestion des déchets doit être déterminé en accord avec votre partenaire d'élimination des déchets ou l'autorité responsable.

### Emballages non nettoyés

#### Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les conteneurs, même ceux qui sont "vides", peuvent contenir des résidus qui peuvent développer des vapeurs inflammables et/ou dangereuses lorsqu'ils sont chauffés. Ne coupez pas, ne percez pas, ne meulez pas, ne soudez pas et n'effectuez pas d'opérations similaires sur ou près des conteneurs vides.

### Produit de nettoyage recommandé:

Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

## RUBRIQUE 14 | Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID/ADN, ADN, IMDG, IATA

Classe néant

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR/RID/ADN, IMDG, IATA néant

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:** Non dangereux selon les spécifications ci-dessus.

**"Règlement type" de l'ONU:** néant

## DR3 HEAVY DUTY CLEANER

### RUBRIQUE 15 | Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement Directive 2012/18/UE

##### Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des composants n'est compris.

##### Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

#### RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

##### Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

##### Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

#### Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16 | Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

#### Phrases importantes:

|       |  |
|-------|--|
| H302  | Nocif en cas d'ingestion.  |
| H314  | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.              |
| H315  | Provoque une irritation cutanée.   |
| H319  | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H361d | Susceptible de nuire au fœtus.   |
| H411  | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### Remarques pour formation

Ce produit ne doit être manipulé que par des travailleurs ayant reçu une formation suffisante en matière de manipulation et d'utilisation sûres des produits chimiques.

## **DR3 HEAVY DUTY CLEANER**

**Service établissant la fiche technique:** Département de la sécurité des produits.

**Date de la version précédente:** 17.09.2024

**Numéro de la version précédente:** 2

### **Acronymes et abréviations:**

|                    |  |
|--------------------|--|
| ADR:               | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route               |
| IMDG:              | International Maritime Code for Dangerous Goods  |
| IATA:              | International Air Transport Association  |
| GHS:               | Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals                        |
| EINECS:            | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances                                  |
| ELINCS:            | European List of Notified Chemical Substances  |
| CAS:               | Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)                         |
| DNEL:              | Derived No-Effect Level (REACH)  |
| PNEC:              | Predicted No-Effect Concentration (REACH)  |
| LC50:              | Lethal concentration, 50 percent   |
| LD50:              | Lethal dose, 50 percent  |
| PBT:               | Persistent, Bioaccumulative and Toxic  |
| vPvB:              | very Persistent and very Bioaccumulative   |
| ATE:               | Acute toxicity estimate values (ETA)Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)                 |
| Acute Tox. 4:      | Toxicité aiguë – Catégorie 4   |
| Skin Corr. 1B:     | Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  |
| Skin Irrit. 2:     | Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2   |
| Eye Irrit. 2:      | Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2                                     |
| Repr. 2:           | Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2  |
| Aquatic Chronic 2: | Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 |
| Aquatic Chronic 3: | Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3 |

**\* Données modifiées par rapport à la version précédente**